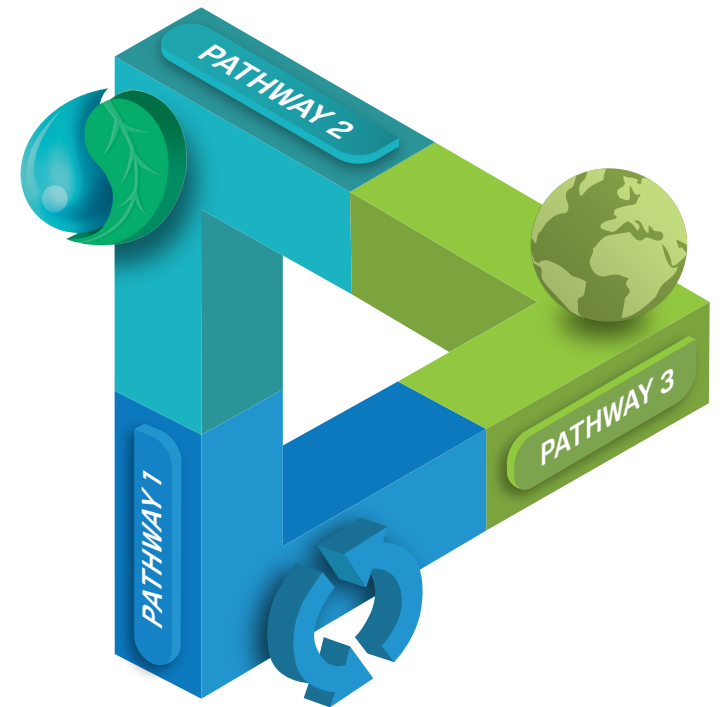


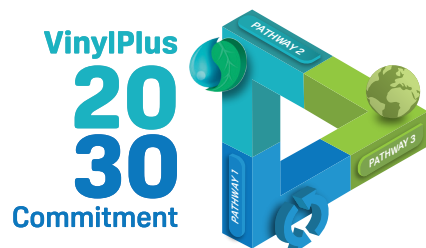
LE PROCHAIN ENGAGEMENT DÉCENNAL

DE L'INDUSTRIE
EUROPÉENNE DU PVC
EN FAVEUR DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

RÉSUMÉ

VinylPlus
20
30
Commitment





INTRODUCTION

VinylPlus 2030 est le prochain engagement décennal de l'industrie européenne du PVC en faveur du développement durable. Il s'appuie sur plus de 20 ans de progrès et de réalisations dans la chaîne de valeur européenne du PVC. En renouvelant son engagement, VinylPlus s'attelle proactivement aux enjeux et priorités mondiaux en matière de développement durable. VinylPlus 2030 couvre les 27 pays de l'Union Européenne plus la Norvège, la Suisse et le Royaume-Uni.

L'engagement VinylPlus 2030 a été élaboré selon une approche ascendante dans le cadre d'ateliers sectoriels et d'un processus ouvert de consultation des parties prenantes. Trois axes et 12 domaines d'action ont été identifiés, englobant la circularité de la chaîne de valeur du PVC, son évolution vers la neutralité carbone, la minimisation de l'empreinte environnementale de la production et des produits en PVC, ainsi que l'engagement avec les parties prenantes et les alliances internationales.

Tous les objectifs feront l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2025, afin de tenir compte des progrès technologiques et de l'évolution des cadres socio-économiques, réglementaires et environnementaux.

Vous trouverez plus d'informations dans le document 'Engagement VinylPlus 2030', signé par le conseil de direction de VinylPlus le 17 juin 2021. Il peut être téléchargé sur www.vinylplus.eu.



L'ENGAGEMENT VinylPlus 2030

Dans les dix prochaines années, les producteurs de résines et d'additifs ainsi que les transformateurs et recycleurs de l'industrie du PVC vont collaborer activement et partager la responsabilité d'accélérer la transition de la chaîne de valeur européenne du PVC vers une économie circulaire. Nous serons leader en matière d'innovation, de collaboration et de communication, en adhérant à des principes scientifiquement étayés pour démontrer que le PVC est un matériau de choix pour une société durable. Nous serons ainsi à l'avant-garde de l'économie circulaire et du développement durable dans le secteur des plastiques, en Europe et dans le monde.

AXE 1



Renforcer la circularité de la chaîne de valeur du PVC

“L’industrie du PVC adhère au principe de l’économie circulaire. Nous nous engageons à tirer parti des réalisations des 20 dernières années pour accélérer son développement dans notre secteur. Nous entendons assurer une gestion en boucle maîtrisée du PVC, allant de l’éco-conception des produits, de la mise en œuvre de systèmes de collecte supplémentaires et de technologies de recyclage avancées à l’utilisation sûre du recyclat dans de nouveaux produits à haute valeur ajoutée.”

DOMAINES D’ACTION ET OBJECTIFS

1.1. FAIRE PROGRESSER NOS AMBITIONS EN MATIÈRE DE CIRCULARITÉ

1. D’ici 2025 et 2030, atteindre chaque année respectivement au moins 900 000 et 1 million de tonnes de PVC recyclé et utilisé dans de nouveaux produits.
2. D’ici 2024, fixer des objectifs supplémentaires de recyclage ‘étendu’.
3. D’ici 2022, procéder à un état de l’art des systèmes de collecte et de recyclage existants.
4. D’ici 2023, dresser un inventaire des applications, projets et initiatives nécessitant des systèmes de collecte supplémentaires afin de réduire l’enfouissement.
5. Le cas échéant, soutenir la mise en place de systèmes de collecte et de recyclage supplémentaires et dresser un rapport de l’état d’avancement d’ici 2025.

1.2. PROMOUVOIR DES SOLUTIONS SCIENTIFIQUEMENT ÉTAYÉES POUR UNE UTILISATION SÛRE ET DURABLE DES ADDITIFS

1. Procéder à une analyse des lacunes dans les données scientifiques existantes et les évaluer chaque année à partir de 2022.
2. Établir un rapport annuel sur le soutien actif à l’évaluation des risques, la biosurveillance humaine et les études socio-économiques pertinentes, ainsi que sur la génération de données en la matière.
3. Établir un rapport annuel sur le soutien apporté aux projets techniques qui permettent et démontrent l’utilisation sûre des recyclats contenant des additifs d’ancienne génération.
4. D’ici 2023, continuer à étudier des solutions de détection des substances spécifiques dans les filières de déchets de PVC et dresser un rapport.
5. D’ici 2025, mettre au point au moins une technologie de tri des déchets de PVC avec des additifs spécifiques.
6. Établir un rapport annuel sur le soutien continu de VinylPlus aux projets techniques pertinents visant la suppression d’additifs hérités.

1.3. SOUTENIR LES TECHNOLOGIES DE RECYCLAGE INNOVANTES

1. Évaluer dans quels cas le recyclage chimique pourrait constituer une solution à valeur ajoutée de valorisation complémentaire au recyclage mécanique, sur la base d’évaluations coûts/bénéfices et d’analyses du cycle de vie. D’ici 2022, identifier et évaluer les technologies de recyclage chimique pertinentes pour les déchets plastiques contenant du PVC.
2. Confirmer la faisabilité de la valorisation énergétique des déchets de PVC difficiles à recycler pour valoriser le chlore et passer à un statut opérationnel (TRL 7)¹ d’ici 2024.
3. D’ici 2025, encourager la création de consortiums visant à renforcer les capacités de recyclage chimique des déchets plastiques contenant du PVC et y participer.
4. D’ici 2025, tester (TRL 5) une technologie valide de tri ou de séparation pour les produits en PVC complexes (p. ex. composites).

1.4. PRIORISER LA CIRCULARITÉ PAR L’ÉCOCONCEPTION

1. Promouvoir les lignes directrices en matière d’écoconception élaborées dans le cadre de la CPA² pour favoriser la transition de la chaîne de valeur du PVC vers l’économie circulaire. À partir de 2022, établir un rapport annuel des meilleurs exemples de produits et services développés par les partenaires de VinylPlus.

¹ TRL (Technology Readiness Levels) : niveaux de maturité technologique. Système de mesure utilisé pour évaluer la maturité d’une technologie donnée (https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014_2015/annexes/h2020-wp1415-annex-g-trl_en.pdf)

² CPA (Circular Plastics Alliance) : alliance circulaire sur les matières plastiques. Plate-forme multipartite de la Commission européenne visant à faire passer le marché des plastiques recyclés à 10 millions de tonnes d’ici 2025 (https://ec.europa.eu/growth/industry/policy/circular-plastics-alliance_en)

AXE 2



Progresser vers la neutralité carbone et minimiser notre empreinte environnementale

“La chimie durable et la neutralité carbone sont au cœur d’une économie durable. En adoptant une approche scientifique, nous nous engageons à garantir que tous les produits PVC, y compris leurs chaînes d’approvisionnement et leurs processus de fabrication, continuent de réduire leur impact sur la santé humaine et l’environnement.”

DOMAINES D’ACTION ET OBJECTIFS

2.1. PROGRESSER VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE

1. VinylPlus évaluera le potentiel et, d’ici 2025, présentera les progrès qui pourront être réalisés d’ici 2030 pour tendre vers la neutralité carbone.
2. D’ici 2025, établir un rapport sur l’utilisation des énergies renouvelables.
3. D’ici 2025, établir un rapport sur l’approvisionnement durable en matières premières.

2.2. ADOPTER L’UTILISATION DURABLE DES SUBSTANCES CHIMIQUES

1. D’ici fin 2021, organisation d’au moins un séminaire d’introduction à l’ASF³ par VinylPlus.
2. D’ici 2022, établir un rapport sur l’expérience et l’utilisation de l’outil ASF par les secteurs/partenaires.

2.3. MINIMISER NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

1. D’ici fin 2021, se conformer pleinement à la charte ECVM (version actualisée de 2019).⁴
2. Publier des mises à jour de la charte ECVM en 2025 et 2030.
3. Les secteurs mettront en place le cas échéant des indicateurs appropriés pour appuyer les objectifs de réduction de l’empreinte hydrique des processus et des produits. Des rapports d’évaluation seront élaborés en 2025 et 2030.
4. Évaluation triennale de l’amélioration des profils environnementaux des produits PVC à partir de 2022.
5. VinylPlus joue un rôle actif dans l’orientation de ses partenaires. Il recommandera des systèmes pertinents pour réduire et traiter de façon responsable les pertes de polymères et de compounds que les partenaires de VinylPlus pourront adopter d’ici 2022.

2.4. CRITÈRES ET PROGRAMMES RESPONSABLES POUR LES FOURNISSEURS

1. D’ici 2024, établir l’inventaire des systèmes de certification appropriés appliqués aux industries du chlore, de l’éthylène et à d’autres industries extractives, afin de fournir aux partenaires de VinylPlus des informations pertinentes et transparentes sur les progrès de la chaîne d’approvisionnement en amont en matière de développement durable.

³ ASF (Additive Sustainability Footprint) : empreinte environnementale durable des additifs. Méthodologie qui évalue par une approche scientifique l’utilisation des additifs dans toutes les applications spécifiques du vinyl (<https://vinylplus.eu/asf>)

⁴ Charte industrielle de l’ECVM pour la production de chlorure de vinyl monomère et de PVC. Elle vise à minimiser les effets nocifs des activités et des produits sur l’environnement ou la santé humaine lors de la phase de production (<https://pvc.org/about-ecvm/ecvms-charter/>)

AXE 3



Construire des coalitions internationales et développer des partenariats pour les ODD

“Représentant d’une chaîne de valeur européenne unie du PVC, VinylPlus s’engage à assurer la transparence et la prise de responsabilité dans ses relations avec toutes les parties prenantes. En nous associant aux principales parties prenantes, notamment les propriétaires de marques et les prescripteurs, nous favoriserons le développement durable grâce à des produits certifiés et traçables. Nous continuerons de nouer des partenariats avec la société civile, des organismes européens et mondiaux, ainsi qu’avec les fédérations mondiales du PVC afin de partager nos bonnes pratiques en matière de développement durable et contribuer aux ODD de l’ONU.”

DOMAINES D’ACTION ET OBJECTIFS

3.1. ASSURER LA TRANSPARENCE ET LA PRISE DE RESPONSABILITÉ

1. Un rapport public des progrès de VinylPlus, audité de manière indépendante, sera publié chaque année et promu proactivement auprès des principales parties prenantes.
2. D’ici 2021, chaque secteur industriel de VinylPlus définira ses contributions spécifiques aux objectifs communs et s’assurera de leur bonne diffusion au sein des entreprises partenaires.
3. D’ici 2025, formuler des lignes directrices et des informations connexes pour aider les partenaires de VinylPlus à faire état des progrès réalisés en matière de développement durable.

3.2. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE GRÂCE À DES PRODUITS CERTIFIÉS ET TRAÇABLES

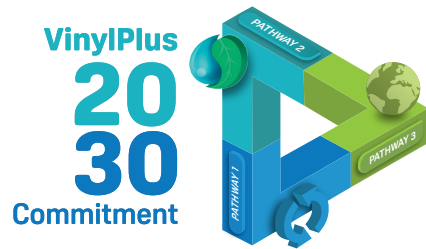
1. Étendre la portée du Label produit VinylPlus® :
 - a. D’ici 2022, obtenir la reconnaissance d’au moins une autre norme majeure de la construction durable.
 - b. Obtenir l’inclusion du label dans trois systèmes d’approvisionnement d’ici 2025.
 - c. D’ici 2025, étendre la portée du système de certification du label à au moins une application supplémentaire du PVC.
2. Étendre la portée du Certificat Fournisseur VinylPlus® :
 - a. D’ici 2022, cinq sites de production doivent obtenir le Certificat Fournisseur VinylPlus®.
 - b. D’ici 2025, vingt sites de production doivent obtenir le Certificat Fournisseur VinylPlus®.
3. Évaluer la contribution des produits en PVC en tant que solutions durables pour les consommateurs :
 - a. À partir de 2023, élaborer un rapport bisannuel sur la contribution des produits en PVC à la lutte contre le changement climatique.
 - b. D’ici 2025, évaluer le potentiel de la ‘Méthodologie de l’empreinte carbone’ ou d’autres outils appropriés pour évaluer la contribution des produits PVC à l’amélioration de l’empreinte environnementale des utilisateurs finaux.

3.3. IMPLIQUER LES PARTIES PRENANTES DANS LA TRANSFORMATION DURABLE DU SECTEUR DU PVC

1. Renforcer les relations avec des organismes internationaux et intergouvernementaux afin de partager les connaissances, l’expérience et le modèle d’entreprise de VinylPlus en matière de développement durable et dresser un rapport annuel.
2. D’ici 2024, s’associer régulièrement à au moins une ONG connue.
3. Coopérer avec des organismes régionaux et mondiaux de la chaîne de valeur pour échanger les meilleures pratiques et communiquer le modèle de développement durable de VinylPlus aux niveaux régional et mondial. Établir un rapport annuel des progrès réalisés à partir de 2022.

3.4. PARTENARIAT AVEC LES PARTIES PRENANTES

1. Continuer de participer avec la société civile, y compris les jeunes générations, à des projets communs en faveur du développement durable et dresser un rapport annuel.
2. D’ici 2024, mettre sur pied au moins un projet conjoint par an au niveau local et avec des institutions/associations des pouvoirs publics afin de progresser sur un ou plusieurs des ODD.
3. D’ici 2025, nouer des partenariats avec trois propriétaires de marques mondiales grand public ou des leaders du secteur privé en matière de développement durable afin de progresser sur un ou plusieurs des ODD.



PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES de VinylPlus

Dans la mise en œuvre de son programme 2030, VinylPlus s'engage à respecter les principes directeurs suivants :

► **Objectifs et échéances mesurables**

Veiller à définir des objectifs réalistes que tous les secteurs adhérant à l'engagement chercheront à atteindre ensemble.

► **Transparence et responsabilité**

Garantir l'ouverture, la transparence et la prise de responsabilité en impliquant des tiers dans le suivi et la vérification des progrès et des réalisations.

► **Dialogue et collaboration**

Œuvrer en tant que chaîne de valeur du PVC unie et s'associer aux parties prenantes intéressées pour trouver des solutions qu'aucun acteur isolé ne pourrait mettre en œuvre.

► **Solutions et recherche scientifiquement étayées**

S'assurer que les technologies, les processus et les matériaux sont évalués sur la base d'indicateurs du développement durable solides, crédibles et scientifiquement étayés.

► **Priorité à l'innovation en matière de développement durable**

Donner la priorité à la recherche, la conception et l'innovation qui améliorent le potentiel de développement durable du PVC.

► **Étiquetage et traçabilité**

S'assurer que les consommateurs, les utilisateurs et les acheteurs publics disposent d'informations claires et correctes, facilitant l'identification des produits durables et recyclés.

► **Action et transfert de connaissances à l'échelle mondiale**

Soutenir activement une chaîne de valeur du PVC intégrée, transfrontalière, durable et circulaire, notamment par le partage des bonnes pratiques et la coopération avec d'autres acteurs régionaux du PVC au niveau mondial.

VinylPlus®

Avenue de Cortenbergh 71
B-1000 Bruxelles, Belgique
Tél. +32 (0)2 329 51 05
info@vinylplus.eu
www.vinylplus.eu

 @VinylPlus_EU

 VinylPlus

 VinylPlus

© VinylPlus® – Juin 2021

vinyl  **plus**®
COMMITTED TO
SUSTAINABLE DEVELOPMENT